

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

27 mars 2015

SANTÉ - (N° 2673)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 1789

présenté par

Mme Fraysse, M. Asensi, M. Bocquet, Mme Buffet, M. Candelier, M. Carvalho, M. Charroux,  
M. Chassaigne, M. Dolez et M. Sansu

**ARTICLE 47**

Supprimer l'alinéa 43.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement est un amendement de repli du précédent, il s'agit au moins d'empêcher les industriels pharmaceutiques, les assureurs d'avoir un accès direct aux données à caractère personnel. Le risque pris est bien trop grand.